
Région et Développement

n° 58-2023

www.regionetdeveloppement.org

Microfinance, inclusion financière et inégalités de revenus dans l'UEMOA

Thomas CHUFFART*

Marie-Line DUBOZ**

Paipet Corine ZOGBE***

Résumé - En permettant l'accès au financement des plus démunis, la microfinance doit conduire à la réduction des inégalités de revenus entre les populations. Peu de recherches existent sur la relation entre l'échelle macro-économique de la microfinance et les inégalités de revenus pour les pays de l'UEMOA. La BCEAO fournit des indicateurs innovants d'inclusion financière comme les taux de pénétration démographique et géographique des services financiers. A partir de techniques de données de panel, sur des données annuelles, allant de 2006 à 2020, nos résultats suggèrent qu'une distribution plus équilibrée des points de services financiers, en lien avec la densité de la population, contribuerait à réduire les inégalités de revenus au sein de l'UEMOA. Ils mettent également en lumière l'importance du rôle joué sur ce plan par la diffusion de la monnaie électronique.

Classification JEL

G21, O55

Mots-clés

Microfinance
Inclusion financière
Inégalités de revenus
UEMOA

Nous tenons à remercier les rapporteurs pour leurs remarques sur la version initiale de cet article.

* Université Paris Nanterre, EconomiX ; thomas.chuffart@parisnanterre.fr

** Université de Franche-Comté, CRESE ; marie-line.duboz@univ-fcomte.fr

*** CERC Bourgogne Franche-Comté ; paipet.zogbe@gmail.com

INTRODUCTION

Dans un article au titre éloquent « The microfinance promise », paru il y a plus de deux décennies, Morduch (1999, p. 1570) remarque d'emblée à quel point « l'absence de discordance publique est frappante »¹ quand il s'agit de microfinance, celle-ci semblant offrir une solution « gagnant-gagnant » dont les institutions financières comme les clients pauvres profitent. Ce constat est toutefois tempéré dans la conclusion de ce même article puisque Morduch souligne alors que si les ménages pauvres, avec la microfinance, « reçoivent de l'espoir et la possibilité d'améliorer leur vie grâce au travail », la promesse d'une réduction de la pauvreté avec des bénéficiaires « a devancé les preuves et même les affirmations les plus fondamentales restent sans fondement »² (Murdoch, 1999, p. 1609).

Vingt ans plus tard, Labie et Montalieu (2019) dressent un tableau très proche, indiquant ainsi que si la microfinance a connu un développement spectaculaire et apporte une réponse à des besoins réels d'inclusion des populations, « elle ne constitue pas une solution miraculeuse en matière de lutte contre la pauvreté, surtout pour les plus pauvres », (Labie et Montalieu, 2019, p. 7). Selon eux, l'impact réel de la microfinance est souvent beaucoup plus limité que ce qui est affirmé. Le propos de Jégourel (2008) n'est pas plus optimiste : alors que la microfinance a originellement pour vocation d'offrir un accès à des ressources monétaires à des personnes pauvres qui en sont privées afin qu'elles puissent créer leur propre activité, « elle n'est en aucun cas une panacée face à une pauvreté durable et protéiforme » (Jégourel, 2008, p. 203).

Des différents travaux ainsi évoqués mais aussi de nombreux autres, dont font notamment état Rooyen et al. (2012), ou de celui très récent de Boussetta (2022), il ressort que la microfinance n'est pas forcément en mesure d'atteindre les populations les plus vulnérables mais plutôt des personnes proches du seuil de pauvreté, quand bien même un de ses objectifs fondamentaux est de réduire la pauvreté. Dès lors, que faut-il en déduire quant à sa capacité à lutter contre les inégalités de revenus ? Plusieurs décennies après son apparition, faudrait-il admettre que la microfinance n'étant pas en mesure de toucher toute une partie de la population parce que trop démunie, il n'est guère raisonnable d'en attendre une véritable réduction des inégalités de revenus pour les pays qui la mettent en œuvre ?

C'est à ce questionnement que tente de répondre cet article. Certes, là encore de nombreux travaux ont été menés comme ceux par exemple de Hermes (2014), Lacalle-Calderon et al. (2019) ou Mahmoud Ali et Ghoneim (2019). Ils portent cependant sur des échantillons de pays en développement issus de différents continents et à ce titre très hétérogènes. Notre travail porte spécifiquement sur les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), en raison des profondes mutations du système financier que cette région a connues à la suite de la crise bancaire qui a affecté les pays qui la constituent dans les années 1980. Comme le rappellent Dannon, Bangaké et Eggoh (2019), la diversification du paysage bancaire y était alors devenue une priorité, laquelle avait notamment pour objectif la mise en place d'institutions de microfinance.

L'UEMOA comptait, en 2020, 130,9 millions d'habitants³ sur une superficie totale de 3 506 126 km². Elle est composée de huit pays : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Si tous ces pays sont

¹ Traduction des auteurs.

² *Idem*.

³ Source des données présentées dans ce paragraphe : Direction Générale du Trésor (2020), Brèves économiques de l'Afrique de l'Ouest, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, n°180, 18/12/2020.

étroitement liés par une monnaie commune, le Franc de la Communauté Financière Africaine (F.CFA), nombreuses sont les disparités entre eux que ce soit en termes de taille, de population, de produit intérieur brut (PIB) par habitant ou de développement humain. Ainsi, le Niger et le Mali possèdent la superficie la plus importante, 1 267 000 km² pour le premier et 1 241 238 pour le second quand la Guinée-Bissau ne compte que 36 125 km², ce qui fait d'elle le plus petit pays de l'Union, le Togo se plaçant juste derrière. La Côte d'Ivoire et le Niger se caractérisent, pour leur part, par la population la plus importante, respectivement 26,4 et 24,2 millions d'habitants en 2020, le Togo et la Guinée-Bissau apparaissant à nouveau en fin de classement avec respectivement 8,3 et 2 millions d'habitants. Les pays membres de l'UEMOA présentent également des disparités en termes de PIB/habitant même si celui-ci est faible pour tous : exprimé en Parité de Pouvoir d'Achat, celui de la Côte d'Ivoire est ainsi le plus élevé de l'Union, nettement plus important que celui du Bénin, lui-même dans un rapport proche de un à trois avec le Niger, avec respectivement 5377,8 USD, 3361,0 USD et 1281,1 USD en 2020. Le niveau de PIB par habitant du Sénégal est, lui, un peu plus élevé que celui du Bénin (3569,9 USD) alors que le Togo et la Guinée-Bissau apparaissent en l'état assez proches l'un de l'autre avec respectivement 2180,2 USD et 1902,4 USD. Enfin, dans le classement mondial en termes d'indicateur de développement humain (IDH), établi par le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), le Niger se place au 189^{ème} rang, c'est-à-dire à la dernière place, précédé de peu par le Mali au 184^{ème} rang. Le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Togo se caractérisent par les IDH les plus élevés de l'UEMOA avec des rangs très proches, respectivement de 163, 165, 166 et 167, le Burkina-Faso et la Guinée-Bissau se situant respectivement aux rangs 182 et 178.

Au sein de l'UMOA⁴, c'est la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) qui est chargée de l'émission du Franc CFA. À côté de ses missions traditionnelles propres à toute banque, la BCEAO (2016a) a défini récemment un Plan stratégique faisant explicitement référence à la question de l'inclusion financière. Consciente que l'avenir des économies de l'UEMOA ne passe pas seulement par un renforcement du financement des entreprises, mais également par « un accès élargi des populations aux services financiers, en particulier les ménages et les agents économiques du secteur dit informel », la BCEAO (2016a, p. 32) a souhaité renforcer ses efforts destinés à réduire le taux d'exclusion des populations aux services financiers au travers de la mise en place d'une stratégie régionale d'inclusion financière. Dans ce cadre, et pour mesurer cette dernière, elle a été conduite à définir plusieurs indicateurs auxquels nous nous intéressons dans notre étude.

Ainsi, après avoir décrit comment la microfinance est apparue et a progressivement évolué de moyen de lutte contre la pauvreté à vecteur d'inclusion financière au sein des pays de l'UEMOA, nous présentons ces différents indicateurs. À partir des données publiées par la BCEAO pour la période 2006-2020, nous étudions alors l'effet des efforts fournis en matière d'inclusion financière sur les inégalités de revenus au sein de l'UEMOA.

Notre apport est double. Premièrement, nous dressons un bilan détaillé de la façon dont ont évolué entre 2006 et 2020 les différents indicateurs d'inclusion financière retenus par la BCEAO. Deuxièmement, nous utilisons certains de ces indicateurs à des fins, à notre connaissance, jamais envisagées jusqu'à présent dans ce cadre-là : de fait, nous mesurons l'effet du nombre des points de services financiers et leur densité géographique sur les inégalités de revenus, mesurées elles-mêmes par le coefficient de Gini communiqué par la World Income Inequality Database.

⁴ Il est généralement fait référence à l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) plutôt qu'à l'UEMOA quand il est question du système monétaire et financier.

Cette variable comprend des estimations basées sur les valeurs initialement déclarées qui ont été ajustées à des fins de comparabilité dans le temps et entre les pays.

Nos résultats montrent que le taux de pénétration démographique des services financiers joue un rôle plus important que le taux de pénétration géographique. Ainsi, accroître le nombre de points de services financiers accessibles à la population aide plus à réduire les inégalités de revenus que d'agir sur leur répartition territoriale. Ces résultats pourraient conduire les autorités des pays de l'UEMOA à déployer les services de microfinance au sein des fortes densités de population tout en gardant un taux de pénétration géographique constant. Enfin, notre modèle met en lumière l'importance du rôle joué par la diffusion de la monnaie électronique dans la réduction des inégalités de revenus.

Dans la première partie, nous abordons l'histoire de la microfinance au sein de l'UEMOA. Dans la deuxième partie, après avoir effectué une rapide revue de la littérature empirique, nous exposons nos choix méthodologiques et présentons les données utilisées. Dans la troisième partie, nous analysons les résultats obtenus à l'issue de notre étude empirique et considérons leurs implications en matière de politique économique.

1. LE DÉVELOPPEMENT DE LA MICROFINANCE DANS L'UEMOA

Après avoir rappelé comment la microfinance – née « de la volonté de financer les activités productives des populations exclues des systèmes financiers classiques » (Doligez et al., 2016, p. 10) – a évolué, notamment dans ses statuts, nous verrons comment la question de l'inclusion financière s'est progressivement imposée.

1.1. Retour sur quelques dates déterminantes

A côté du système bancaire classique, le secteur de la microfinance constitue un secteur alternatif essentiel dans le système financier de l'UMOA. Il permet l'accès au financement des populations exclues du système bancaire traditionnel : ses services financiers concernent ainsi aujourd'hui près de 16 millions de personnes, soit 12,9% de la population totale de l'Union (BCEAO, 2021a).

Si, comme le souligne Ouedraogo (2016), l'histoire de la microfinance en Afrique de l'Ouest est étroitement liée à la mise en place, dès les années 1950, des coopératives d'épargne et de crédit en milieu rural⁵, la prise de conscience de l'importance de la microfinance date des années 1980, époque des difficultés du système bancaire, suite à la faillite et à la liquidation des banques nationales de développement des États membres de l'Union. Jusqu'aux années 1980, les institutions de microfinance (IMF) évoluaient dans un cadre informel : ceci a justifié l'élaboration d'un dispositif réglementaire ainsi que différentes politiques par la BCEAO avec l'appui des partenaires au développement.

Trois périodes peuvent être distinguées pour caractériser le développement du secteur de la microfinance dans l'UEMOA. La première est marquée d'une part par la réforme de la politique monétaire, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1989, et d'autre part par la promulgation en 1990 d'une nouvelle loi bancaire suscitant une réflexion sur la nécessité d'un cadre juridique adapté à la microfinance. La seconde période renvoie aux années 1990 et correspond à la définition des bases juridiques et des conditions d'existence des IMF. En 1992, l'élaboration de la réglementation régissant le secteur de la microfinance est rendue possible grâce à deux projets dont le but est de favoriser l'émergence et l'expansion des IMF. Le premier, le Projet d'appui

⁵ Les premières coopératives d'épargne de crédit apparaissent dès 1956 au Ghana, pour s'implanter successivement au Togo en 1969, au Burkina Faso en 1972, au Bénin en 1975 puis dans les autres pays de la région (Ouedraogo, 2016).

à la réglementation des mutuelles d'épargne et de crédit (Parmec), donne lieu en 1993 à l'adoption de la loi-cadre dite loi Parmec, laquelle définit la réglementation permettant aux systèmes financiers décentralisés (SFD) d'accorder des crédits et de collecter l'épargne. Le second projet, le Projet d'appui aux structures mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit (Pasmec) et dont la mise en œuvre porte sur la période 1992-2000, a pour objectif une meilleure connaissance du secteur de la finance alternative pour les populations par le biais de l'identification des acteurs, de leurs attentes, et des politiques d'intervention.

La troisième période de développement de la microfinance dans les pays de l'UEMOA débute avec les années 2000 et s'étend jusqu'à nos jours. Elle renvoie à la phase de consolidation, de professionnalisation, de supervision du secteur des SFD. Elle correspond également à la période de modernisation du cadre juridique, grâce au Programme régional d'appui à la finance décentralisée (PRAFIDE), élaboré en 2005, et visant à favoriser l'élargissement de l'accès aux services financiers pour les populations pauvres des pays de l'UEMOA. En 2007, des innovations sont apportées à la loi Parmec afin de réglementer toutes les IMF sous la même loi et d'améliorer la stabilité du secteur. Alors que le secteur de la microfinance ouest-africain était jusque-là dominé par les institutions à but non lucratif, la nouvelle loi de 2007 entend favoriser le développement d'entreprises à but lucratif dans le secteur et moderniser les structures existantes⁶. Fin 2012, la BCEAO adopte le Plan d'action pour la préservation et la consolidation de la viabilité de la microfinance dans l'UEMOA. Le secteur de la microfinance est alors confronté à une crise de maturité et il s'agit ainsi de « disposer d'un secteur assaini avec des institutions de microfinance légalement reconnues » (Togba, 2019, p. 11), offrant des services financiers variés et présentant un niveau de sécurité élevé⁷. En 2016, la BCEAO se dote d'un document-cadre de politique, essentiel pour son action au cours des années récentes : ce document définit la stratégie régionale d'inclusion financière (SRIF) au profit des pays de l'UEMOA (BCEAO, 2016b).

1.2. La contribution de la microfinance à l'inclusion financière

Dans leur article consacré à vingt ans de recherche en microfinance, Gutiérrez-Nieto et Serrano-Cinca (2019) soulignent l'importance prise par le thème de l'inclusion financière dans les travaux les plus récents sur la microfinance. Définie par Guérineau et Jacolin (2014) comme « un meilleur accès et une utilisation plus intensive des services financiers », en particulier dans les pays en développement où la bancarisation des populations demeure faible, l'inclusion financière est de fait étroitement liée à la microfinance. Plus précisément, et comme l'écrit Abdulkareem (2019), « la microfinance étant l'extension des services financiers aux groupes à faibles revenus, elle est considérée comme un vecteur d'inclusion financière ». Chaibou (2019) explicite ce lien en plaçant la problématique de l'inclusion financière au cœur de la théorie de l'intermédiation financière. C'est parce que cette dernière n'est pas optimale dans certains pays, voire défailante, que la microfinance a un rôle déterminant à jouer en permettant l'inclusion financière. Si les offres de financement de la part des institutions bancaires ne coïncident pas avec les demandes de financement, le rôle de la microfinance consiste en effet, selon Chaibou (2019), à élargir le cercle de l'intermédiation en permettant aux personnes à besoin de financement

⁶ Cette évolution dans le statut des IMF fait écho au débat entre les deux courants de pensée caractérisant la microfinance, à savoir entre les *welfarists* et les *institutionalists*, résumé par Adair et Berguiga (2010, p. 93) comme « un arbitrage entre le ciblage des pauvres et la rentabilité des IMF ».

⁷ En complément, pour une étude historique et critique de la réglementation de la microfinance dans l'UEMOA, voir Acclassato (2022).

exerçant dans le secteur informel de bénéficier des services financiers du secteur formel. L'inclusion financière se renforce lorsque la microfinance propose, par exemple, divers services financiers comme des facilités de création de comptes et d'octroi de crédits aux populations qui ne sont pas bancarisées.

Sarma (2008, p. 3) définit précisément l'inclusion financière « comme un processus qui garantit la facilité d'accès, la disponibilité et l'utilisation du système financier formel pour tous les membres d'une économie »⁸. Plusieurs dimensions de l'inclusion financière sont ainsi avancées, à savoir l'accessibilité, la disponibilité et l'utilisation du système financier.

Ledgerwood (2013) prolonge cette réflexion sur ce qui constitue un système financier inclusif en indiquant que la mesure, en particulier de l'accès et de l'usage, nécessite d'évaluer l'offre et la demande de services financiers. Les études relatives à l'offre utilisent des données agrégées pour comprendre la portée totale et les performances des différents types de prestataires mais les informations fournies n'incluent souvent que les prestataires formels et réglementés, ce qui peut laisser de côté une grande partie de ce qui se passe dans le système financier. En revanche, les études relatives à la demande recherchent des informations détaillées sur le type de services financiers utilisés au niveau de l'individu, du ménage ou de la communauté⁹. Cela permet alors, selon Ledgerwood (2013), d'analyser la manière dont « les pauvres » utilisent les services financiers, en mettant en évidence les multiples facettes de la pauvreté et donne un aperçu de la valeur et de la vitalité du secteur informel. La collecte des données des usagers est cependant coûteuse car elle nécessite des enquêtes et peut conduire à des biais d'échantillonnage et à des omissions de la part des personnes interrogées, les rendant alors moins comparables dans le temps ou entre les pays, au contraire des données s'intéressant à l'offre qui peuvent, elles, être collectées plus fréquemment.

En raison de sa nature multidimensionnelle, l'inclusion financière est difficile à mettre en œuvre et complexe à mesurer. Pour autant, et comme le montrent les travaux effectués en la matière par la BCEAO, elle est plus que jamais encouragée.

1.3. L'inclusion financière au cœur des préoccupations de la BCEAO

La réglementation voulue par la BCEAO pour favoriser le développement du secteur de la microfinance a assurément entraîné une modification du paysage financier dans l'UEMOA. Ainsi, le nombre d'IMF a été multiplié par 5 entre 1993 et 2020, passant de 107 à 521. Le nombre de points de services s'établissait à 4299 en décembre 2020, contre 1136 en 1993. Le nombre de clients a considérablement augmenté, lui aussi, passant de 276 000 en 1993 à près de 15 950 000 en décembre 2020 (BCEAO, 2021a).

Comme le résume bien Babatoundé (2016), l'UEMOA se caractérise donc par « une double intermédiation financière »¹⁰ due aux institutions bancaires d'une part et aux institutions de microfinance d'autre part, les secondes étant devenues progressivement des vecteurs incontournables « non seulement pour lutter contre la pauvreté, mais aussi pour réaliser l'inclusion financière » (Babatoundé, 2016, p. 94). Au centre de ses préoccupations, la BCEAO (2016b, p. 4) définit cette dernière comme « l'accès permanent des populations à une gamme diversifiée de produits et

⁸ Traduction des auteurs.

⁹ Ledgerwood (2013) détaille précisément ces études. Nous renvoyons le lecteur désireux d'approfondir cette question à la lecture de son article.

¹⁰ Fall (2011) parle, quant à lui, plus généralement de la complémentarité banque/microfinance dans les économies en développement, celle-ci prenant naissance dans les limites de la technologie bancaire à gérer les « projets non bancables ».

services financiers adaptés, à coûts abordables et utilisés de manière effective, efficace et efficiente ».

La création en 2008 de l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI), laquelle réunit les banques centrales et d'autres organismes de réglementation financière de plus de 90 pays en développement, a indubitablement favorisé le développement de la mesure de l'inclusion financière sur le terrain. Ainsi, le Groupe de travail sur les données de l'inclusion financière de l'AFI, lancé en 2009, a élaboré un Ensemble des Indicateurs de Base de l'Inclusion financière pour combler l'absence de normes en matière de recueil et de mesure des données. Ces indicateurs quantitatifs privilégient l'accès aux services financiers et leur utilisation. Grâce à des définitions normalisées, l'objectif est de faciliter une comparaison dans le temps et entre pays de l'inclusion financière.

Membre de l'AFI, la BCEAO (2016b) se réfère elle-même à sept indicateurs de l'inclusion financière, couvrant trois dimensions, dont les deux retenues par l'AFI : l'accès aux services financiers et leur utilisation, auxquelles est ajoutée leur accessibilité-prix. La démarche de la BCEAO s'inscrit ainsi, à notre sens, dans la lignée des travaux de Sarma (2008), quant aux trois dimensions de l'inclusion financière. De fait, elle privilégie deux indicateurs d'accessibilité aux services financiers à travers des taux de pénétration démographique et géographique des services financiers et trois indicateurs d'utilisation des services financiers à travers deux taux de bancarisation et un indicateur de pénétration de la microfinance. La troisième dimension, celle de la disponibilité des services financiers, est approchée à travers leur coût c'est-à-dire à l'aide des taux d'intérêt en vigueur : de fait, un coût trop élevé, c'est-à-dire un coût inabordable, de certains services financiers peut être associé dans l'esprit de leurs potentiels utilisateurs à une indisponibilité pour eux.

1.3.1. Les indicateurs d'accès aux services financiers

La BCEAO utilise deux indicateurs pour évaluer le degré d'accès des populations aux services financiers dans l'UEMOA :

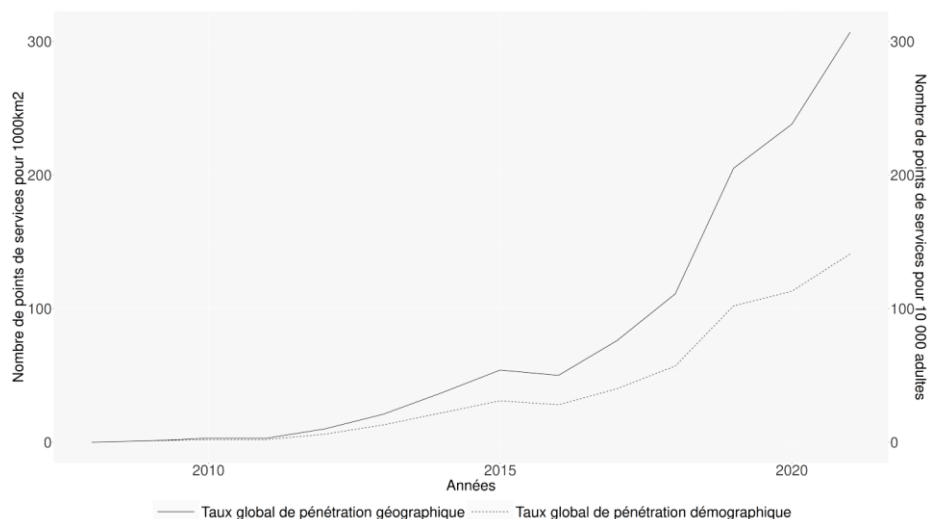
- le taux global de pénétration démographique des services financiers qui mesure le nombre de points de services financiers pour 10 000 adultes ;
- le taux global de pénétration géographique des services financiers qui mesure leur degré de proximité, c'est-à-dire le nombre de points de services financiers disponibles sur une superficie de 1000 km².

D'une manière générale, l'augmentation de ces indicateurs a été particulièrement significative depuis la seconde moitié des années 2010 (figure 1). Le taux global de pénétration démographique des services financiers a, de fait, quadruplé entre 2016 et 2020, passant de 28 à 113 points de services pour 10.000 adultes. Selon la BCEAO (2020a), ce dynamisme résulte essentiellement de l'augmentation des établissements de monnaie électronique, lesquels utilisent un réseau de distribution ne nécessitant pas d'investissements importants, puisqu'ils sont constitués principalement de kiosques et de boutiques de quartier, facilement accessibles. Entre 2016 et 2020, le taux de pénétration démographique des services de monnaie électronique a lui aussi quadruplé, se hissant de 26 à 110 points de services pour 10 000 adultes.

Le taux global de pénétration géographique des services financiers a, quant à lui, plus que quadruplé pour s'établir à 238 points de services pour 1.000 km² en 2020, contre 50 en 2016. Là encore, la monnaie électronique a joué un rôle essentiel dans cette évolution puisqu'en 2020 le nombre de points de services de monnaie électronique pour 1.000 km² s'établissait à 230 contre seulement 47 en 2016. Selon la BCEAO (2018, p. 7), la monnaie électronique est ainsi devenue « le principal vecteur de l'inclusion financière des populations dans l'UEMOA ». Le taux d'utilisation des

services de monnaie électronique est passé de 19,75% en 2016 à 48,61% en 2020¹¹ et le nombre total de comptes électroniques ouverts a atteint 62,69 millions en 2018 (contre 25,57 millions en 2015). Dans ce domaine, l'élément majeur est assurément le développement de l'offre de services financiers, via la téléphonie mobile. De fait, avoir un simple téléphone mobile peut potentiellement donner accès à des comptes d'argent mobile et à divers services financiers (Demirgüç-Kunt et al., 2020). Demirgüç-Kunt et al. (2022) soulignent ainsi combien l'augmentation des comptes d'argent mobile en Afrique subsaharienne a permis de mieux servir des groupes habituellement exclus du système financier formel, comme celui des femmes. Dans leur étude des déterminants de l'inclusion financière chez les femmes en Afrique subsaharienne, Fambeu et Yomi (2022) confirment que l'accès ou non au téléphone mobile est, dans ce domaine, un élément à ne pas sous-estimer.

Figure 1 : Évolution des indicateurs d'accès aux services financiers dans l'UEMOA, 2006-2020



Source : les auteurs, d'après les données de la BCEAO.

Sur la période d'observation 2006-2020, les taux de pénétration démographique et géographique des services financiers, ainsi décrits pour l'ensemble de l'Union, ont donc tous les deux progressé, mais à des rythmes toutefois très différents d'un pays à l'autre. Il en résulte, qu'en 2020, la Guinée-Bissau est le pays de l'Union qui a le plus bas niveau d'accès aux services financiers, loin derrière les pays les plus avancés en la matière comme le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Sénégal ou le Burkina Faso. Ces disparités s'expliquent principalement par le niveau de développement socio-économique des pays, leurs infrastructures économiques et la densité de leur population. Par exemple, le Mali et le Niger, vastes pays dont le niveau d'accès aux services financiers se situe à un niveau intermédiaire par rapport aux autres pays de l'Union, appartiennent à la région du Sahel où l'accès aux services financiers est difficile pour les populations sur une grande partie du territoire alors qu'au Bénin, pays le mieux placé en termes d'accès aux services financiers, ont été lancés dès 1993 des programmes publics d'appui aux petites et moyennes entreprises et au développement

¹¹ Statistiques de la BCEAO.

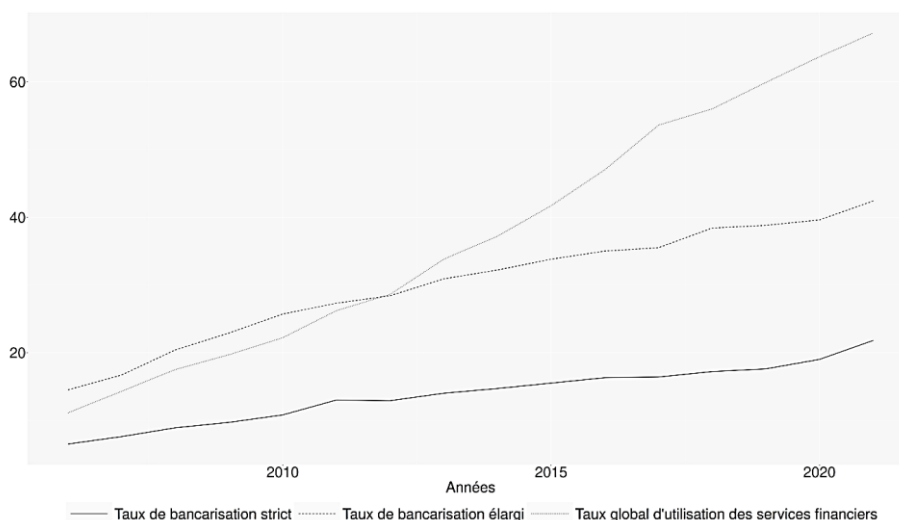
des microentreprises, lesquels sont devenus « des institutions de microfinance de référence » dans ce pays et dans la sous-région (Wélé et Labie, 2016, p. 84).

1.3.2. Les indicateurs d'utilisation des services financiers

La BCEAO (2016b) retient trois indicateurs pour mesurer le niveau d'utilisation des services financiers :

- le taux de bancarisation strict qui mesure le pourcentage de la population adulte¹² détenant un compte de dépôt ou de crédit dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor ;
- le taux de bancarisation élargi qui prend en compte le taux de bancarisation strict auquel s'ajoute le pourcentage de la population adulte ayant un compte de dépôt ou de crédit dans les institutions de microfinance ;
- le taux global d'utilisation des services financiers, dit aussi taux d'inclusion financière, qui mesure le pourcentage de la population adulte détenant un compte soit dans les établissements de crédit ou les institutions de microfinance, soit un compte auprès des émetteurs de monnaie électronique¹³. Ce taux constitue un indicateur de la pénétration de la microfinance et de l'inclusion financière.

Figure 2 : Évolution des indicateurs d'utilisation des services financiers dans l'UEMOA (en %) 2006-2020



Source : les auteurs, d'après les données de la BCEAO.

Sur la période 2006-2020, les indicateurs d'utilisation des services financiers ont, eux aussi, connu une tendance haussière (figure 2). Le taux global d'utilisation des services financiers (corrigé de la multibancarité) s'élevait ainsi à 63,7% en 2020 contre seulement 11,1% en 2006. Cette croissance est encore logiquement à relier à

¹² Il est important de noter que la population adulte, telle que définie ici, est la population âgée de 15 ans et plus.

¹³ Des réflexions, menées par la Banque Centrale, sont en cours pour résoudre le problème de la multibancarité. Il s'agit d'un problème récurrent dans l'Union, une même personne pouvant détenir plusieurs comptes dans une ou plusieurs institutions financières. Il convient donc de disposer d'un système d'identification unique des usagers des services financiers dans l'UEMOA.

l'augmentation significative de l'usage de la monnaie électronique, où le taux d'utilisation est passé de 0,18% en 2010 à 48,61% en 2020 (BCEAO, 2022), et traduit donc une augmentation de la pénétration de la microfinance.

La progression du taux de bancarisation strict de plus de 10 points, au cours de la période sous revue, résulte principalement de l'augmentation du taux d'utilisation des services bancaires¹⁴, lequel taux s'est établi à 16,53% en 2020 (BCEAO, 2021b), les taux de pénétration démographique et géographique des services bancaires restant pour leur part faibles (respectivement égaux à 0,88 points de services bancaires rapportés à la population adulte et de 1,85 points de services bancaires rapportés à la superficie). Pour autant, le taux d'utilisation des services bancaires demeure, lui-même, à un niveau limité pour stimuler une croissance économique inclusive et durable, malgré la forte présence de banques panafricaines et étrangères. Le taux de bancarisation élargi s'est, quant à lui, établi à 39,85% en 2020 (contre 15,82% en 2006) : sa progression est étroitement liée au taux d'utilisation des services de microfinance, qui est passé de 8,33% en 2006 à 20,57% en 2020.

Comme pour l'accès aux services financiers, l'utilisation des services financiers révèle des différences marquées entre pays, sans pour autant que les pays présentant les niveaux d'accès les plus faibles aient également les taux d'utilisation des services financiers les plus bas. Le Bénin (31,19%), le Burkina Faso (20,63%) et la Côte d'Ivoire (20,47%) figurent parmi les pays ayant les taux de bancarisation stricts les plus élevés de l'Union. La Guinée présente un taux de bancarisation strict dans la moyenne alors qu'elle se caractérise par le plus faible niveau d'accès aux services financiers. Le Niger (7,30%) est, pour sa part, loin des autres membres de l'Union avec le taux de bancarisation strict le plus bas. Concernant l'évolution du taux global d'utilisation des services financiers, tous les pays de l'Union ont connu une forte croissance sur la période d'étude, mais le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, avec une hausse pour chacun de plus de 71 points de pourcentage, présentent les hausses les plus importantes.

1.3.3. Les indicateurs d'accessibilité-prix des services financiers

La BCEAO (2016b) appréhende enfin le coût des services financiers dans l'UEMOA à l'aide de deux taux d'intérêt¹⁵ :

- le taux d'intérêt des dépôts effectués au niveau des banques à partir duquel est calculée la rémunération moyenne des dépôts des épargnants par les banques ;
- le taux d'intérêt des crédits octroyés par les banques à partir duquel est calculé le coût moyen des crédits accordés par les banques à la clientèle.

Entre les années 2010¹⁶ et 2020 (BCEAO, 2021a), le taux d'intérêt réel des dépôts, mesure du rendement de l'épargne, a été le plus haut (6,08%) en 2019 et le plus bas (1,34%) en 2011. En 2020, ce taux était de 2,97%. Le taux d'intérêt réel des crédits, mesure du coût du crédit, est, quant à lui, passé de 6,93% en 2010 à 4,40% en 2020, avec un pic à 7,43% en 2014 et 2019. Selon la BCEAO (2019), l'étude combinée de ces deux taux révèle, « globalement, un assouplissement des conditions de banque¹⁷ » dans l'UEMOA. Au niveau des pays pris individuellement, les différences

¹⁴ Le nombre de personnes physiques titulaires de comptes de dépôt ou de crédit dans les banques rapporté à la population adulte.

¹⁵ Ces taux d'intérêt sont donnés en nominal et en réel.

¹⁶ La base de données de la BCEAO ne donne les indicateurs de coûts qu'à partir de 2007, contrairement aux autres indicateurs d'inclusion financière calculés à partir de 2006. Cependant, nous nous limitons à la période 2010-2020 pour éviter les confusions suite à un changement de base.

¹⁷ En l'absence de statistiques homogènes sur les taux d'intérêt appliqués par les SFD, seuls ceux pratiqués par les banques sont retenus dans l'analyse de la BCEAO (voir BCEAO, 2020b).

de taux sont cependant assez sensibles, bien qu'en diminution entre 2019 et 2020. Si les taux d'intérêt réels, sur les dépôts, pratiqués au Sénégal et en Côte d'Ivoire, s'établissent autour de 2.2% en 2020, ils se situent à des niveaux plus élevés au Burkina Faso et au Togo, respectivement à 3,82% et 3,75%. Les taux des crédits varient, quant à eux, entre 3,36% pour le Sénégal et 6,82% pour la Guinée-Bissau en 2020.

Pour être complète, l'analyse des coûts des services financiers ne doit cependant pas seulement prendre en compte les taux d'intérêt pratiqués par les banques mais aussi ceux pratiqués par les IMF. Or, dans un article consacré aux déterminants des taux d'intérêt des IMF, Faye et Ratsimalahelo (2019) rappellent combien la nouvelle forme de gestion du secteur de la microfinance¹⁸, apparue au cours des dernières décennies, avec un objectif d'autosuffisance financière permettant aux IMF de ne plus être dépendantes des dons et des subventions, a concouru à maintenir les taux d'intérêt à un niveau élevé¹⁹.

1.3.4. La mesure globale de l'inclusion financière

L'analyse globale de l'inclusion financière au sein de l'UEMOA se fait grâce à l'indice synthétique d'inclusion financière, obtenu à partir de la moyenne pondérée des différents indicateurs ci-avant présentés. Cet indice est compris entre 0 (situation d'exclusion totale) et 1 (inclusion financière aboutie). En 2020 il s'élève à 0,52, correspondant à un niveau d'inclusion financière moyen. Certes, nous avons vu précédemment que de fortes disparités existent entre les pays de l'Union : il en résulte que si le Bénin (0,65), le Sénégal (0,59), la Côte d'Ivoire (0,61), et le Burkina (0,59) affichent un niveau d'inclusion relativement élevé, supérieur à celui de l'UEMOA dans son ensemble, le Niger (0,25) et la Guinée-Bissau (0,25) présentent des niveaux d'inclusion financière faibles. Des progrès sensibles ont cependant été accomplis vers une Union davantage inclusive financièrement puisque l'indice a plus que doublé entre 2007 et 2020.

Dans un document récent, consacré notamment à un état des lieux de l'inclusion financière dans l'UEMOA, la BCEAO rappelle combien celle-ci est cruciale : par sa capacité à renforcer le dynamisme de l'économie, à mobiliser l'épargne publique, à accroître les revenus des individus et à augmenter les dépenses sociales, l'inclusion financière permet « *in fine*, de réduire la pauvreté et les inégalités » (BCEAO, 2019, p. 1). Dans la mesure où cette finalité guide l'action de la BCEAO depuis de nombreuses années, une étude empirique de l'effet de la microfinance sur les inégalités de revenus au sein de l'UEMOA via le canal de l'inclusion financière nous a donc semblé opportun.

2. CHOIX MÉTHODOLOGIQUES

Après avoir spécifié quelques-uns des nombreux travaux empiriques auxquels la microfinance a donné lieu, nous présentons et justifions nos choix tant en termes de méthodologie que de données.

2.1. Revue de la littérature empirique

La relation macro-économique entre la finance et les inégalités a commencé à être étudiée sur un plan empirique relativement récemment par la science économique. Depuis Beck et Demirgüç-Kunt (2008), on prête une attention croissante à

¹⁸ Celle-ci fait l'objet d'une réflexion très intéressante dans Doligez (2017) où il est notamment souligné combien le capital-investissement progresse en Afrique subsaharienne. La question de la financiarisation de la microfinance est alors clairement abordée.

¹⁹ Une littérature abondante existe sur cette question aussi renvoyons-nous le lecteur souhaitant l'approfondir à l'article de Faye et Ratsimalahelo (2019).

l'impact de l'inclusion financière sur la distribution du revenu. La microfinance, en permettant l'accès au financement pour les plus démunis, doit conduire à réduire les inégalités à travers deux effets. L'effet *croissance* stipule que faciliter l'accès au financement permet d'augmenter proportionnellement les revenus de l'ensemble du pays sans changer leur distribution, réduisant ainsi la pauvreté mais en laissant les inégalités inchangées. Au contraire, quand la distribution des revenus est modifiée, on parle d'effet de *distribution*.

Clarke et al. (2006) ont mesuré qu'une augmentation de 1% du développement financier permettait de réduire le niveau des inégalités de revenu de 0.31%, entre 1960 et 1995, bien avant le développement de la microfinance. Un plus grand développement financier ferait augmenter les bas revenus plus rapidement que les revenus moyens (Beck et al., 2007). Ces études utilisent des variables différentes comme indicateur du développement financier tels que le montant des crédits accordés par les banques ou le crédit privé qui se définit comme la valeur du crédit des intermédiaires financiers au secteur privé divisé par le PIB. Peu d'études empiriques ont toutefois essayé d'étudier l'effet de la microfinance sur le développement financier et donc sur les inégalités. Ceci s'explique par une disponibilité restreinte des données, ses dernières n'étant en outre pas toujours fiables.

Ces études peuvent être classées en trois catégories distinctes. La première concerne celles qui utilisent des données microéconomiques et notamment des expériences contrôlées randomisées (Ashraf et al., 2006 ; Banerjee et Duflo, 2009). Cependant, selon les pays et la nature des expériences, les résultats diffèrent et il n'y a pas d'évidence commune. La seconde catégorie d'études utilise des données macroéconomiques (Kai et Hamori, 2009 ; Imai et al. 2012 ; Hermes, 2014 ; Lacalle-Calderon et al., 2019 ; Boussetta, 2022). Les données alors retenues sont principalement issues du fournisseur Microfinance Information Exchange (MIX) et l'indicateur de microfinance doit être calculé à partir de différentes informations. Aucun de ces travaux ne met toutefois en évidence le bien-fondé de la mesure de l'inclusion financière.

Une troisième catégorie d'études utilise des données méso-économiques, celles de la base Global Findex de la Banque mondiale (Guérineau et Jacolin, 2014 ; Pauli, 2019 ; Djoufouet, 2022). Cette base de données mesure l'inclusion financière en renseignant le comportement des personnes de plus de 15 ans dans plus de 140 pays : comment elles épargnent, empruntent, effectuent des paiements, y compris en recourant aux téléphones mobiles et à Internet pour effectuer leurs transactions financières, etc. Pour autant, les travaux s'appuyant sur cette base n'abordent pas explicitement, à notre connaissance, la question de l'impact de l'inclusion financière sur les inégalités de revenu. Or, cette problématique nous paraît essentielle dans un contexte où les efforts visant à accroître l'inclusion financière se sont multipliés au cours des dernières années. Le fait que cette dernière puisse être mesurée à partir d'un ensemble d'indicateurs standardisés – tels que nous les avons présentés précédemment et qui assurent la cohérence et la comparabilité entre les pays d'une zone régionale intégrée – nous paraît également fondamental. De plus, les données récoltées par la Banque mondiale le sont par l'intermédiaire d'enquêtes individuelles, ce qui limite la fréquence de ces dernières. L'enquête n'est renouvelée que tous les trois ans alors que les données de la BCEAO sont publiées annuellement.

2.2. Méthodologie et données

Notre modèle a pour objet d'analyser l'effet de la microfinance sur les inégalités de revenus dans les huit pays de l'UEMOA. Cette relation est estimée à l'aide d'un modèle de régression à effets fixes, défini comme suit :

$$\log GINI_{i,t} = \alpha_t + \beta Microfinance_{i,t} + \gamma X_{i,t} + \varepsilon_{i,t}$$

où $i = 1, \dots, N$ correspond à l'indice pays, et $t = 1, \dots, T$ correspond à l'indice temporel.

La variable $GINI_{i,t}$ représente le coefficient de Gini, indicateur des inégalités de revenus. Les indicateurs du degré d'intensité de l'inclusion financière entraînée par la microfinance sont représentés par la variable $Microfinance_{i,t}$. $X_{i,t}$ renvoie aux différentes variables de contrôle. Les paramètres α_t représentent les effets fixes, β est un vecteur de paramètres associés aux variables d'intérêt et γ est un vecteur de paramètres associés aux variables de contrôle. Nous n'intégrons pas les effets fixes individuels étant donné que le modèle à effets fixes temporels a de meilleures propriétés statistiques que le modèle à effets fixes individuels. De plus, un test d'égalité des effets fixes pays ne rejette pas l'égalité entre ces derniers²⁰.

Nous effectuons les régressions pour les pays de l'UEMOA sur la période 2006-2020. Le coefficient de Gini, variable dépendante, provient de la World Income Inequality Database (WIID)²¹. Il est calculé à l'aide de plusieurs sources de données (Blanchet et al., 2020). Gradín (2021) explique comment les auteurs de la WIID ont harmonisé des données provenant de plusieurs sources afin de calculer le coefficient de Gini et qu'il soit utilisable pour comparer les différents pays. Il en résulte un panel de 120 observations.

Le degré d'intensité de l'inclusion financière est mesuré par trois métriques publiées par la BCEAO. Les deux premières ont été présentées dans la section 1 : il s'agit du taux de pénétration démographique et du taux de pénétration géographique des services financiers. La troisième est le taux d'utilisation des services de microfinance, lequel regroupe tous les services proposés par les institutions de microfinance comme l'utilisation de la monnaie électronique ou les crédits accordés.

Nous utilisons ainsi la base de données de la BCEAO pour renseigner le nombre de points de services financiers d'une part et leur densité d'autre part. À notre connaissance, ces données n'ont jamais été utilisées pour étudier l'effet de la microfinance sur les inégalités. Inclure ces deux variables dans une régression permet d'appréhender plus précisément, à notre sens, comment l'inclusion financière, au sein des différents pays, permet d'agir sur les inégalités de revenu. Ainsi, le coefficient associé au taux de pénétration démographique des services financiers représentera l'effet de la mise à disposition des services de microfinance au sein de la population, à taux de pénétration géographique égal par ailleurs. Nous pourrions alors nous demander s'il faut privilégier la couverture démographique à répartition géographique fixe ou plutôt privilégier de mieux couvrir le vaste territoire de l'UEMOA à pénétration démographique constante. Les données relatives aux variables de contrôle sont issues de la base de données de la Banque mondiale.

Notre modèle est estimé par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO). Les autres études optent généralement pour la méthode des variables instrumentales afin de corriger le biais possible d'endogénéité entre le développement de la microfinance et les inégalités dans la mesure où la causalité peut être inverse. Nous n'avons pas opté pour cette méthode car les variables traditionnellement utilisées ne sont pas pertinentes dans notre cas spécifique. Par exemple, Imai et al. (2012) mesurent les activités de microfinance via le portefeuille de crédits détenus par les institutions de microfinance. Par conséquent, ils emploient le coût pour faire respecter les contrats de microfinance comme variable instrumentale ainsi que le retard moyen sur cinq années, pondéré du portefeuille de crédits. Utiliser des variables retardées comme variables instrumentales est peu approprié dans notre cas car cela aurait pour conséquence une diminution du nombre d'observations. Hermes (2014), quant à lui, sélectionne deux instruments : l'appartenance du pays considéré

²⁰ Les résultats sont disponibles sur demande.

²¹ Exploring the SWIID Source Data, Frederick Solt (fsolt.org).

à un système juridique et la valeur absolue de la latitude de sa capitale. Or ici, les pays que nous étudions appartiennent à la même zone géographique et sont liés entre eux par leur appartenance à une même entité, l'UEMOA. D'ailleurs la BCEAO, afin de réduire les inégalités de revenus, définit une stratégie régionale d'inclusion financière commune à tous. Enfin, ces deux études (Hermes, 2014 ; Imai et al, 2012) portent sur des données en coupe transversale ou au mieux deux périodes.

3. RÉSULTATS ET IMPLICATIONS

Les statistiques descriptives sont présentées dans les tableaux 1 et 2.

Tableau 1 : Statistiques descriptives par variable

Variables	Moyenne	Ecart-type	Médiane	Min	Max
Coefficient de Gini	0,78	0,05	0,76	0,73	0,78
PIB par habitant en \$ PPA	2193,82	992,8	1936,3	928,8	5377,8
Taux d'utilisation des services de microfinance	17,94	13,53	13,40	0,98	53,09
Taux de pénétration démographique des services financiers	0,67	0,43	0,66	0,06	1,56
Taux de pénétration géographique des services financiers	2,68	2,77	1,34	0,10	9,99
Crédit fourni au secteur privé par les banques	17,87	7,63	16,42	2,07	40,56

Tableau 2 : Statistiques descriptives par pays (moyenne)

Variables	Benin	Burkina-Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo
Coefficient de Gini	0,826	0,762	0,770	0,890	0,736	0,748	0,752	0,771
PIB par habitant en \$ PPA	2647,6	1671	4083	1497	1885	1106	2939	1722
Taux d'utilisation des services de microfinance	34,00	14,80	8,35	1,09	13,1	8,47	24,30	35,20
Taux de pénétration démographique des services financiers	4,46	1,97	0,92	0,42	0,64	0,13	4,99	7,90
Taux de pénétration géographique des services financiers	0,92	0,58	0,21	0,17	0,90	0,18	1,20	1,15
Crédit fourni au secteur privé par les banques	15,40	20,80	15,30	9,34	20,80	9,60	24,40	27,40

Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau 3. Ce dernier comporte sept régressions : le modèle avec nos variables d'intérêt (I), le modèle avec des variables de contrôle macroéconomique relatives au PIB par habitant (II) et le modèle avec une variable de contrôle des conditions bancaires (III). Le quatrième modèle utilise uniquement le taux de pénétration démographique (IV). Le cinquième modèle utilise la variable du taux d'utilisation des services de microfinance (V). Le sixième modèle réplique le troisième modèle pour un échantillon de 6 pays seulement, c'est-à-dire hors Mali et Niger, afin de tenir compte de l'importance des zones désertiques dans ces deux pays, lesquelles sont susceptibles de biaiser le taux de pénétration géographique des services financiers, celui-ci étant calculé en prenant en compte à son dénominateur la superficie totale du pays considéré (VI). Enfin, le septième

modèle intègre une variable relative à l'usage de la monnaie électronique, les données n'étant cependant disponibles qu'à partir de 2010 (VII).

Tableau 3 : Résultats de l'estimation du modèle

	I	II	III	IV	V	VI	VII
Taux de pénétration démographique des services financiers	-0,071*** (0,01)	-0,089*** (0,01)	-0,054*** (0,01)	-0,025* (0,01)	-	-0,024** (0,02)	-0,051*** (0,01)
Taux de pénétration géographique des services financiers	0,035*** (0,01)	0,042*** (0,01)	0,045** (0,01)	-	-	0,014 (0,63)	0,036*** (0,01)
Taux d'utilisation des services de microfinance	-	-	-	-	-0,013** (0,01)	-	-
Taux d'utilisation de la monnaie électronique	-	-	-	-	-	-	-0,010** (0,00)
Log PIB par habitant	-	0,134** (0,05)	0,168*** (0,04)	0,207*** (0,05)	0,342*** (0,05)	0,100** (0,05)	0,322*** (0,05)
Log PIB par habitant ²	-	-0,090** (0,03)	-0,110*** (0,03)	-0,133*** (0,03)	-0,216*** (0,03)	-0,068** (0,03)	-0,206*** (0,03)
Log Crédit au secteur privé par les banques	-	-	-0,108*** (0,02)	-0,099*** (0,02)	-0,139*** (0,02)	-0,101*** (0,02)	-0,131*** (0,02)
R ²	0,28	0,38	0,58	0,36	0,59	0,64	0,72
R ² ajusté	0,17	0,27	0,50	0,25	0,50	0,54	0,64
Nombre d'observations	120	120	120	120	120	90	78

Notes : le modèle estimé est celui présenté en section 2.

Les nombres entre parenthèses sont les erreurs standards.

*** Coefficient significatif à 1%, ** significatif à 5%, *significatif à 10%.

Le résultat principal concerne l'importance du taux de pénétration démographique des services de microfinance. Dans chacune des régressions, ce dernier est négativement et significativement associé à l'inégalité des revenus, ce qui signifie que dans les pays où la pénétration démographique est élevée, l'inégalité des revenus a tendance à être plus faible. Cela confirme nos attentes basées sur l'exposé des deux effets possibles de la microfinance, présentés dans la section 2. Offrir un accès au financement par le biais de la microfinance semble favoriser la réduction des inégalités de revenus car cela donne par exemple aux individus la possibilité d'accéder à un travail indépendant ou à d'autres activités génératrices de ressources. Une augmentation du taux de pénétration démographique permettrait d'agir sur l'effet « distribution » du développement financier à pénétration géographique constante. En termes d'implication économique, les services de microfinance gagneraient à être accrus au sein de la population adulte tout en gardant cependant un taux de pénétration géographique similaire comme le prouve notre régression (IV). De fait, si la pénétration géographique n'est pas prise en compte dans le modèle, une augmentation du taux de pénétration démographique tend à diminuer les inégalités mais de façon nettement moins importante. Une action pourrait être alors de modifier sensiblement la répartition géographique afin de mieux rassembler les services de microfinance au sein des grands pôles démographiques des différents pays. Autrement dit, il conviendrait de renforcer l'accessibilité des points de services financiers aux populations, dans les grandes zones urbaines mais aussi et surtout pour celles vivant dans des zones reculées ayant une démographie élevée.

De façon contre-intuitive, le coefficient associé au taux de pénétration géographique présente un signe positif. Cependant, il est, en valeur absolue et pour la plupart des modèles considérés, plus faible que le coefficient associé au taux de pénétration démographique ; il a un effet limité sur les inégalités. De plus, le modèle VI montre un

effet non significatif de l'implantation géographique si on exclut les deux pays disposant d'importantes zones désertiques comme le Mali et le Niger. Il est néanmoins important de le prendre en compte dans notre étude, comme expliqué précédemment. La variable de contrôle bancaire a , quant à elle un coefficient attendu : une augmentation du crédit au secteur privé tend à diminuer les inégalités de revenu.

Le modèle (V) met en évidence qu'une augmentation du taux d'utilisation des services de microfinance tend à réduire les inégalités de revenus : le coefficient associé (-0,013) est très faible mais significatif. Le modèle VII confirme l'importance du rôle joué par la diffusion de la monnaie électronique dans la réduction des inégalités : le coefficient associé au taux d'utilisation de celle-ci est en effet négatif et significatif.

Les coefficients associés aux PIB par habitant et au carré du PIB par habitant semblent confirmer l'hypothèse de Kuznets (1955) : une augmentation de la richesse augmente les inégalités dans les premières phases de développement d'un pays et ce, jusqu'à un certain seuil. Cependant, cette hypothèse fait l'objet d'un vif débat : Acemoglu et Robinson (2002) ont ainsi recensé de nombreuses études avec des résultats parfois similaires mais aussi différents. Par exemple, Jauch et Watzka (2013) ont trouvé un effet inverse sur un échantillon de 138 pays. Notons aussi que nous ne prenons pas en compte le revenu initial comme préconisé par Brueckner et Lederman (2018) : la relation entre la richesse et les inégalités selon les pays dépend de leur niveau de développement.

4. CONCLUSION

A l'issue de leur analyse de l'impact de la microfinance sur l'Afrique subsaharienne, Rooyen et al. (2012) soulignent l'importance déterminante d'une meilleure compréhension des besoins des pauvres en matière de services financiers. Dans cet article, nous nous situons en amont de cette étape en abordant la question de l'accès plus ou moins aisé de la population aux services financiers, c'est-à-dire l'effet du nombre de points de services et de leur densité, sur les inégalités de revenus.

Sur la période 2006-2020, nos résultats économétriques montrent notamment que le taux de pénétration démographique des services financiers dans les pays de l'UEMOA est significativement et négativement associé aux inégalités de revenus : un pays caractérisé par un nombre élevé de points de services financiers, rapporté au nombre d'adultes, tend à avoir moins d'inégalités de revenus, à répartition géographique donnée.

Il ressort donc de nos résultats que les autorités des pays de l'UEMOA et la BCEAO devraient privilégier l'accès aux services financiers pour les zones à forte densité de population tout en gardant des services de microfinance dans les territoires reculés des pays de l'Union. A ce titre, le développement des services financiers numériques doit se poursuivre, voire s'accélérer, car ceux-ci favorisent, à un moindre coût, l'accès aux services de base comme les comptes courants, le crédit, les produits d'épargne et l'assurance. Dans ces conditions, l'enjeu pour la BCEAO est aujourd'hui de sécuriser ce type d'opérations par un cadre législatif adapté, permettant d'assurer tant la protection des clients que celle des institutions de microfinance.

Cette étude pourrait être enrichie à travers plusieurs pistes qui mériteraient d'être explorées à l'avenir. Ainsi, lorsque plus de données seront à disposition, notre modèle pourrait être étendu dans un cadre dynamique. D'autres variables de contrôle, comme le degré de vulnérabilité et la situation géopolitique des différents pays, pourraient être considérées. Par manque de données, il n'a pas été possible non plus d'appréhender la question de la qualité des services fournis et des différences entre les zones rurales et urbaines.

REFERENCES

- Abdulkareem H. K. K.**, 2019, Financial inclusion: effectiveness of microfinance banks in promoting access and usage of financial services, *International Journal of Research in Management, Economics and Commerce*, Vol. 9, n°6, 30-40.
- Acclassato D.H.**, (2022), La réglementation de la microfinance : historique, portée et limites dans l'espace UEMOA, *Mondes en Développement*, n°199-200, 435-448.
- Acemoglu D., Robinson J.A.**, 2002, The political economy of Kuznets Curve, *Review of Development Economics*, Vol. 6, n°2, 183-203.
- Adair P., Berguiga I.**, 2010, Les facteurs déterminants de la performance sociale et de la performance financière des institutions de microfinance dans la région MENA : une analyse en coupe instantanée, *Région et Développement*, n°32, 91-119.
- Ashraf N., Karlan D., Yin W.**, 2006, Tying Odysseus to the mast: evidence from a commitment savings product in the Philippines, *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 121, Issue 2, 635-672.
- Babatoundé A.L.**, 2016, Part relative des institutions de microfinance dans l'architecture financière des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine : modèle théorique et évidences empiriques, *Mondes en Développement*, n°173, 93-112.
- Banerjee A., Dufló E.**, 2009, L'approche expérimentale en économie du développement. *Revue d'économie politique*, 119, 691-726.
- BCEAO**, 2022, Rapport annuel sur la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA au cours de l'année 2021, *Document de la Direction Générale des Opérations et de l'Inclusion Financière*, Juillet, 52 p.
- BCEAO**, 2021a, Situation de la microfinance dans l'UEMOA au 31 décembre 2020, Avril, 3 p.
- BCEAO**, 2021b, Évolution des indicateurs de suivi de l'inclusion financière dans l'UEMOA au titre de l'année 2020, *Document de la Direction Générale des Opérations et de l'Inclusion Financière*, Novembre, 41 p.
- BCEAO**, 2020a, Rapport annuel sur la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA au titre de l'année 2019, *Document de la Direction Générale des Opérations et de l'Inclusion Financière*, Octobre, 30 p.
- BCEAO**, 2020b, Evolution des indicateurs de suivi de l'inclusion financière dans l'UEMOA au titre de l'année 2019, Juillet, 42 p.
- BCEAO**, 2019, Inclusion financière dans l'UEMOA : définition, état des lieux et défis, *Document de la Direction Générale de la Stabilité et de l'Inclusion Financières*, DIF0153G19, 3 juin, 2 p.
- BCEAO**, 2018, Rapport annuel sur les services financiers numériques dans l'UEMOA, 40 p.
- BCEAO**, 2016a, Plan stratégique 2016-2018 – Franchir de nouveaux caps – Efficience, résilience, conformité, 50 p.
- BCEAO**, 2016b, *Document cadre de politique et de stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA*, Décision CM-24 juin, Lomé, 48 p.
- Beck T., Demirgüç-Kunt A., Levine R.**, 2007, Finance, inequality and the poor, *Journal of Economic Growth*, Springer, Vol. 12, n°1, March, 27-49.
- Beck T. et Demirgüç-Kunt A.**, 2008, Access to finance: an unfinished agenda, *The World bank economic review*, Vol. 22, n°3, 383-396.
- Blanchet T., Chancel L., Gethin A.**, 2020, Why Is Europe more equal than the United States? *WID.world*, Working Paper 2020/19.
- Boussetta A.**, 2022, Microfinance, Poverty and Education, *Comparative Economic Studies*, 64, 86-108.
- Brueckner M., Lederman D.**, 2018, Inequality and economic growth: the role of initial income, *Journal of Economic Growth*, Vol. 23, 341-366.
- Chaibou O. I.**, 2019, Rôle de la microfinance dans l'inclusion financière des pays de l'UEMOA : application au cas du Niger, *Thèse de doctorat*, Université de Rouen-Normandie.
- Clarke G.R.G., Xu L.C., Zou H.**, 2006, Finance and income inequality: what do the data tell us? *Southern Economic Journal*, Vol. 72, n°3, 578-96.
- Dannon H., Bangaké C., Eggoh J.**, 2019, Structure de marché et performance économique des institutions de microfinance dans l'UEMOA : cas du Bénin et du Togo, *Mondes en Développement*, n°185, 29-44.

- Demirgüç-Kunt A., Klapper L., Singer D., Ansar S.**, 2022, The Global Findex Database 2021 - Financial inclusion, digital payments, and resilience in the age of COVID-19, World Bank Group.
- Demirgüç-Kunt A., Klapper L., Singer D., Ansar S., Hess J.**, 2020, The Global Findex Database 2017: measuring financial inclusion and opportunities to expand access to and use of financial services, *The World Bank Economic Review*, 34.
- Djoufouet W. F.**, 2022, Offre des services de microfinance en Afrique subsaharienne : succès ou échec ? *Journal of Academic Finance*, Vol. 13, n°1, 31-42.
- Doligez F.**, 2017, La microfinance, précurseur de la financiarisation de l'aide au développement ? *Mondes en Développement*, n°178, 41-58.
- Doliger F., Bastiaensen J., Bédécarrats F., Labie M.**, 2016, L'inclusion financière, nouvel avatar de la libéralisation financière ? *Revue Tiers Monde*, Vol. 1, n°225, 9-20.
- Faye D., Ratsimalahelo Z.**, 2019, Les déterminants des taux d'intérêt des institutions de microfinance selon l'ancienneté et la taille, *Revue d'économie du développement*, Vol. 27, n°3, 67-99.
- Fall F-S.**, 2011, La complémentarité banque/microfinance dans les économies en développement : une perspective théorique, *Revue d'économie industrielle*, n°133, 1^{er} trimestre, 31-56.
- Fambeu A. H., Yomi P.T.**, 2022, State fragility and the determinants of women's financial inclusion in sub-Saharan Africa, *Région et Développement*, n°56, 61-76.
- Gradin C.**, 2021, 'WIID Companion (March 2021): Data Selection'. WIDER Technical Note 2021/4. Helsinki: UNU-WIDER.
- Guérineau S., Jacolin L.**, 2014, L'inclusion financière en Afrique subsaharienne : faits stylisés et déterminants, *Revue d'économie financière*, n°116, 57-80.
- Gutiérrez-Nieto B., Serrano-Cinca C.**, 2019, 20 years of research in microfinance: An information management approach, *International Journal of Information Management*, Vol.47, 183-197.
- Hermes N.**, 2014, Does microfinance affect income inequality? *Applied Economics*, Vol. 46, n°9, 1021-1034.
- Imai K., Gaiha R., Thapa G., Anim S.K.**, 2012, Microfinance and poverty – A macro perspective, *World Development*, Vol. 40, n°8, 1675-1689.
- Jauch S., Watzka S.**, 2016, Financial development and income inequality: a panel data approach, *Empirical Economics*, Vol. 51, 291-314.
- Jégourel Y.**, 2008, La microfinance : entre performance sociale et performance financière, *Regards croisés sur l'économie*, n°3, 197-205.
- Kai H., Hamori S.**, 2009, Globalization, financial depth, and inequality in sub-Saharan Africa, *Economics Bulletin*, Vol. 29, Issue 3, 2025-2037.
- Kuznets S.**, 1955, Economic growth and income inequality, *American Economic Review*, Vol. 45, n°1, 1-28.
- Labie M., Montalieu T.**, 2019, Introduction. De la microfinance à l'inclusion financière, *Mondes en Développement*, n°185, 7-12.
- Lacalle-Calderon M., Larrú J. M., Garrido S. R., Perez-Trujillo M.**, 2019, Microfinance and income inequality: new macrolevel evidence, *Review of development economics*, Vol. 23, Issue 2, 860-876.
- Ledgerwood J.**, 2013, Measuring financial inclusion and assessing impact, in *The new microfinance handbook: A financial market system perspective*, ed. by J. Ledgerwood with J. Earne, C. Nelson, The World Bank.
- Mahamoud Ali I.A., Ghoneim H.**, 2019, The effect of microfinance on income inequality: perspective of developing countries, *Journal of economics and management*, Vol.35, n°1. 40-62.
- Morduch J.**, 1999, The microfinance promise, *Journal of Economic Literature*, Vol. XXXVII, 1569-1614.
- Ouedraogo A.**, 2016, Microfinance en Afrique de l'Ouest : histoire, défis et limites, *Grain de Sel*, n°72, Janvier-Juin.
- Pauli M.**, 2019, Market for 33 percent interest loans: Financial inclusion and microfinance in India, *India Review*, Vol. 18, [Issue 1](#).
- Rooyen C.V., Stewart R., De Wet T.**, 2012, The impact of microfinance in Sub-Saharan Africa: a systematic review of evidence, *World Development*, Vol.40, n°11, 2249-2262.
- Sarma M.**, 2008, Index of financial inclusion, Working Paper, n° 215, Indian Council for Research on International Economic Relations (ICRIER), New Delhi.

Togba E. L. P., 2019, Performance de la microfinance en Afrique de l'Ouest, *Série de documents de travail*, N° 319, Banque africaine de développement, Abidjan, Côte d'Ivoire.

Wélé P., Labie M., 2016, Efficacité des programmes publics en microfinance et inclusion financière - L'exemple du Bénin, *Revue Tiers Monde*, Vol. 1, n°225, 77-99.

Microfinance, financial inclusion and income inequalities in WAEMU

Abstract - By allowing access to financing for the most deprived, microfinance must lead to the reduction of income inequalities between populations. Little research exists on the relationship between the macroeconomic scale of microfinance and income inequalities for WAEMU countries. The BCEAO provides innovative financial inclusion indicators such as demographic and geographic penetration rates of financial services. Using panel data techniques, on annual data, ranging from 2006 to 2020, our results suggest that a more balanced distribution of financial service points, linked to population density, would contribute to reducing inequalities of income within the WAEMU. They also highlight the importance of the role played in this area by the diffusion of electronic money.

Key-words

Microfinance
Financial inclusion
Income inequalities
WAEMU
